

## **Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2010 à 20h00**

Présidence : M. François Genoud, Syndic  
Présents : 6 Conseillers communaux et 31 citoyens actifs  
Excusés : Mmes Valérie Cottet et Christiane Philipona  
M. Grégoire Demaurex

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la commune. La bienvenue est également souhaitée à notre apprentie, Mlle Cristelle Esteves, qui participe pour la première fois à notre assemblée.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle du 3 décembre 2010, une insertion dans le Messenger ainsi que la distribution d'un tout ménage en date du 3 décembre 2010. M. le Président informe l'assemblée que cette dernière est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal.

MM. Jean Reichenbach et Jérôme Lambert sont nommés scrutateurs.

M. Bernard Ruegg, au nom de la commission financière, demande une modification du tractanda et souhaite que le point 2.5 concernant la création d'un trottoir à la route de Palézieux soit approuvé indépendamment du budget d'investissement. Le Conseil communal est favorable à cette demande. Dès lors, les points suivants sont modifiés comme suit :

- *2.6 Rapport de la commission financière et approbation*
- *2.7 Rapport de la commission financière et approbation de l'ensemble du budget d'investissement*

Le tractanda ainsi modifié est soumis au vote et est approuvé par 29 oui et 2 abstentions.

Aucune autre remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

- 1.1 Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 octobre 2010

### **2. Budget 2011** (celui-ci ne sera pas lu, mais peut être consulté au secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée)

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
- 2.2 Rapport de la commission financière
- 2.3 Approbation du budget de fonctionnement
- 2.4 Présentation du budget d'investissement
- 2.5 Création d'un trottoir à la route de Palézieux
- 2.6 Rapport de la commission financière et approbation

- 2.7 Rapport de la commission financière et approbation de l'ensemble du budget d'investissement

### **3. Présentation du plan financier 2011-2015 et observations de la commission financière**

#### **4. Modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets** (le règlement ne sera pas lu. Il peut être consulté au secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée)

- 4.1 Présentation des modifications et approbation

### **5. Divers**

#### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

La parole est transmise à Mme Patricia Gabriel pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 octobre 2010. M. Claude Guex précise que son intervention relative à l'amélioration des transports publics n'était pas liée à la mise en place de la nouvelle clé de répartition veveysanne. Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 27 oui et 4 abstentions.

#### **2. Budget 2011**

##### ***2.1 Présentation du budget de fonctionnement***

M. André Droux donne lecture du message du Conseil communal. L'estimation du produit fiscal 2011 est basée sur les statistiques 2008 fournies par le Service cantonal des contributions. Les valeurs annoncées pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont légèrement en dessous du budget 2010, alors que l'introduction de la nouvelle péréquation financière cantonale, de même que l'introduction de la nouvelle clé de répartition intercommunale nous sont défavorables. Le budget 2011 se boucle avec un total de charges de Fr. 3'409'204.61 et Fr. 3'258'886.43 de produits, soit un excédent de charges de Fr. 150'318.18, ce qui représente un taux de 4.7% du budget de fonctionnement, proche de la limite des 5% d'endettement autorisés. Comme déjà annoncé l'an passé, une augmentation des recettes communales semble obligatoire pour les années 2012 à 2015.

Nous constatons que les participations aux collectivités (canton, associations, aides individuelles) représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement, soit un total de Fr. 1'859.789.07.

Au poste des routes, il est prévu un montant de Fr. 40'000.00 pour le curage et le balayage des routes communales ainsi que pour la réfection de la route du Bois-de-Ban.

M. Claude Guex est surpris de constater que le poste des affaires sociales a augmenté de presque 25% en deux ans et demande comment cela se justifie. Est-ce que des réserves ne pourraient pas être prévues pour ce poste ?

M. André Droux indique qu'il n'est pas prévu de constituer des réserves pour les coûts du poste des affaires sociales et que nous n'en aurions pas les moyens. Les charges de ce poste sont principalement des charges liées que nous ne pouvons pas maîtriser.

M. Olivier Vavasseur remercie M. André Droux pour le travail accompli et pour les explications très détaillées qui ont été données. Il fait remarquer qu'on subit les charges liées et qu'elles sont souvent la conséquence d'objets soumis en votation. Aussi, il invite la population à se rendre aux urnes. Néanmoins, M. Olivier Vavasseur n'est pas tout à fait d'accord quand on dit que l'on n'a pas

n'a pas de moyen pour lutter contre les charges liées. Chaque commune a des délégués dans les associations où les budgets sont présentés ; il y a donc la possibilité de les contrôler.

M. André Droux précise que l'assemblée communale du 14 décembre 2009 a voté l'adhésion à l'association « Petits Lions » et que pour l'année 2011, c'est un montant de Fr. 22'000.00 qui est budgétisé pour l'accueil extrascolaire. De plus, au niveau des associations cantonales, il n'y a pas de délégués des communes.

M. André Droux indique à M. François-Xavier Verly que l'étude pour la construction des nouveaux bâtiments scolaires a coûté Fr. 670'000.00, la construction du nouveau bâtiment scolaire qui comprend 4 salles de classe et l'accueil extrascolaire Fr. 4'600.000.00 et la salle de gym Fr. 6'000.000.00. A cela, il faut également ajouter les frais relatifs à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine ; ce qui donne au total un montant de Fr. 325'470.15 pour notre participation au cercle scolaire Attalens-Granges.

M. André Droux explique à M. Jean-Pascal Ubertini que le Conseil communal n'a pas voulu présenter une hausse d'impôt à cette assemblée, car pour l'année 2011 ce n'est pas nécessaire. Le Conseil communal préfère attendre la projection de l'année 2016 et ainsi présenter une hausse d'impôt qui soit réaliste pour plusieurs années.

M. André Droux porte à la connaissance de M. Olivier Vavasseur certaines réserves de la commune qui se détaillent comme suit :

- Réserve des routes : Fr. 112'000.00, moins Fr. 40'000.00 destinés au curage et au balayage des routes communales ainsi qu'à la réfection de la route du Bois-de-Ban.
- Réserve des bâtiments : Fr. 40'000.00, moins Fr. 24'000.00 prévus pour le remplacement des fenêtres de la salle communale.

M. André Droux précise que toutes les réserves, qui font partie du bilan, seront présentées lors de l'assemblée des comptes.

En tant que déléguée de plusieurs commissions, Mme Pascale Zimmermann rebondit sur l'intervention de M. Olivier Vavasseur, et en explique le fonctionnement de certaines :

- L'aide sociale est le dernier filet de la société. Les frais ainsi que les dépenses qui sont accordés aux personnes dans le besoin sont justifiés.
- Des indemnités forfaitaires sont versées aux personnes qui gardent des malades à domicile. Elles sont calculées d'après une grille d'évaluation dont les critères sont très stricts.
- Concernant la petite enfance, les tarifs demandés aux parents sont calculés d'après l'avis de taxation et là aussi les communes subventionnent une bonne partie de ces placements.

Concernant les mamans de jour, M. Claude Guex reste surpris de constater que ces coûts sont 20% plus cher qu'à Genève.

M. André Droux explique à Mme Sandra Gabriel que les fenêtres, la salle de bain et la douche ont été refaites au chalet d'alpage.

M. Siméon Berset indique à M. Claude Guex que, jusqu'à ce jour le balayage des routes communales s'effectuait avec une petite balayeuse qui appartient à M. Roland Girard. Dès lors, le Conseil communal a décidé de s'organiser différemment et de bénéficier des services de la commune de Bossonnens pour un coût annuel de Fr. 10'000.00.

## **2.2 Rapport de la commission financière**

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2011. Cet examen consiste, pour l'essentiel, à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable. Sur la base de cet examen, la commission financière donne un préavis favorable à ce budget de fonctionnement et le recommande à l'approbation de l'assemblée communale.

Nous avons relevé les points suivants :

- **Administration** : les frais de traitement du personnel administratif ont passablement augmenté par le fait que le taux d'occupation de ce dernier a évolué, qu'une apprentie a été engagée, et tout cela pour compenser l'augmentation de la charge administrative de la commune. Par contre, nous constatons que le poste « administration » augmente assez fortement d'année en année et qu'il faudrait le stabiliser.
- **Ordre public** : l'augmentation est due à la participation aux frais d'exploitation du local du feu suite à sa mise en service.
- **Enseignement et formation** : comme annoncé dans la dernière planification financière, les frais liés à l'agrandissement des écoles primaires et secondaires deviennent une charge très importante pour la commune, soit env. 30% du budget.
- **Transports et communications** : le budget ne permet pas d'effectuer plus que l'entretien courant des routes.
- **Environnement** : le taux d'autofinancement du poste « ordures ménagères » reste atteint.
- **Finances et impôts** : suite au rapport établi par la commission de l'énergie, un investissement sera réalisé pour le remplacement des fenêtres de la salle communale. Le montant sera prélevé sur les réserves. Malgré une hausse prévue des amortissements obligatoires, le résultat prévisionnel du poste « finances et impôts » se solde par un résultat équivalent au budget 2010.
- **Résultat du budget de fonctionnement** : le déficit de Fr. 150'318.18, dû en partie à la nouvelle péréquation financière cantonale, représente 4.7% du budget et reste dans la limite du taux de déficit des 5% autorisés par l'Etat. Il faudra être très vigilant tout au long de l'année afin de ne pas dépasser ce budget.

## **2.3 Approbation du budget de fonctionnement**

La parole n'étant plus demandée, le budget de fonctionnement 2011 est soumis au vote et approuvé par 29 oui et 2 abstentions.

## **2.4 Présentation du budget d'investissement**

M. André Droux donne lecture des reports des investissements déjà votés :

- Local intercommunal du feu : Fr. 50'000.00
- Historique de Granges : Fr. 60'000.00
- Place de jeux : Fr. 30'000.00
- Routes : Fr. 667'791.00

- Protection des eaux : Fr. 47'970.00

### **2.5 Création d'un trottoir à la route de Palézieux**

Afin d'augmenter la sécurité routière de notre commune, un prolongement du trottoir de la route de Palézieux sera réalisé. Ces travaux entrent dans le cadre d'un projet intercommunal de réfection complète de la route, depuis la gare de Palézieux jusqu'à Granges, incluant la réalisation d'un trottoir. Le montant à charge du budget d'investissement 2011 s'élève à Fr. 37'291.00 et sera prélevé sur les disponibilités bancaires.

Les communes de Bossonnens et Palézieux vont refaire la route qui mène à la gare pour un coût d'env. Fr. 1'000'000.00. M. Siméon Berset explique que la commune de Granges a été approchée par la commune de Bossonnens et qu'elle a décidé de profiter de ces travaux pour réaliser un trottoir en bordure biaise, depuis la moitié du pont dont elle est propriétaire, pour rejoindre le trottoir existant.

M. le Président précise que si l'assemblée refuse cet investissement, la commune de Bossonnens ne réalisera pas le trottoir jusqu'au milieu du pont ; et vice-versa, si la commune de Bossonnens refuse l'investissement, la commune de Granges n'entreprendra pas ces travaux.

M. Siméon Berset indique à Mme Monique Gabriel que, lors des premières discussions il n'a pas été décidé d'élargir la route ; et à M. Steeve Gabriel que l'option du pont suspendu n'a pas été retenue car cela engendrait trop de problèmes d'emprise.

M. Robert Gabriel fait remarquer que l'assemblée a voté le trottoir de la route de la Léchère mais que le prix est exorbitant. Si tout le monde roulait normalement, il n'y aurait pas besoin de créer ce trottoir. M. François-Xavier Verly soutient ce point de vue. Les automobilistes vont se sentir plus en sécurité et rouleront plus vite.

M. le Président précise que la réalisation du trottoir de la route de la Léchère a été demandée par l'assemblée communale.

### **2.6 Rapport de la commission financière et approbation**

*La commission financière préavise favorablement à cet investissement. En effet, il nous semble judicieux de profiter des travaux prévus par les communes de Bossonnens et Palézieux ainsi que de la disponibilité des machines de chantier pour réaliser ce complément d'ouvrage. Il va sans dire que cet investissement est lié à l'approbation des crédits par les autres communes.*

*La parole n'étant plus demandée, la création d'un trottoir à la route de Palézieux pour un montant de Fr. 37'291.00 est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.*

### **2.7 Rapport de la commission financière et approbation de l'ensemble du budget d'investissement**

La commission financière préavise favorablement à ce budget d'investissement. Au vu du peu de nouveaux investissements en 2011, il nous semblerait judicieux de terminer les travaux en cours et de clore ces dossiers.

La parole n'étant pas demandée, le budget d'investissement 2011 est soumis au vote et est approuvé par 26 oui et 5 abstentions.

### **3. Présentation du plan financier 2011-2015 et observations de la commission financière**

M. André Droux présente dans le détail le plan financier 2011-2015 qui se veut uniquement informatif.

D'ici à 2015, nous allons être confrontés à divers investissements, tels que la réalisation du trottoir de la route de la Léchère, la transformation du home le Châtelet, l'amélioration de la défense incendie dans la zone industrielle, l'achat d'un nouveau véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers ou encore la revitalisation des cours d'eau. Tout ceci aura des conséquences sur les finances de la commune. Pour le budget de l'année 2012, une augmentation des recettes communales semble nécessaire étant donné qu'il manquera, selon le plan financier, un montant d'env. Fr. 200'000.00.

M. Serge Praz demande si la part du canton de 100% est assurée. M. André Droux indique qu'il n'y a pas de certitude, mais qu'il semblerait que le taux reste à 100%.

M. Rodolphe Aeschlimann demande s'il est prévu d'augmenter la capacité d'accueil de l'école, car à son sens, au vu du développement de la commune d'Attalens, d'ici 3 à 4 ans elle sera trop petite.

M. le Président indique que la commune d'Attalens aurait pu construire plus grand, mais sans obtenir plus de subventions. En effet, le Canton n'a pas la même vision concernant le développement des communes et accorde des subventions, mais sur le court terme. En ce qui concerne le PAL de Granges, celui-ci prévoit une augmentation modérée de la population, env. 100 à 150 habitants sur 15 ans.

M. Alphonse Gabriel explique à Mme Hélène Grangier que le projet de la revitalisation de la Biorde, qui touche 2 cantons, est actuellement en arrêt. Pour le tronçon Attalens-Palézieux le coût des travaux s'élève à env. Fr. 6'000.000.00 et Fr. 20'000.000.00 sont à la charge du V.O.G pour l'ensemble du projet. Une coordination intercantonale doit être mise sur pied et les emprises des terrains agricoles devront être réglées.

M. Bernard Ruegg donne lecture des observations de la commission financière :

*La commission financière a examiné le plan financier 2011-2015 établi par le Conseil communal. Nous tenons d'abord à remercier le Conseil communal de l'établissement de ce plan puisqu'il permet d'avoir un outil de gestion prévisionnelle des finances de la commune. Notre examen nous a fait relever les points suivants :*

- *Pour cette année, le déficit de Fr. 150'318.18 est encore à la limite du taux maximum de 5% toléré par l'Etat. Par contre, on constate que selon la planification financière, dès l'année 2012, nous aurons largement dépassé ce taux ce qui impliquera certainement une augmentation d'impôt.*

*La commission financière ne voudrait conclure son rapport sans remercier le Conseil communal pour l'élaboration de ce budget, et plus particulièrement Mme Cristina Beaud ainsi que M. André Droux pour toutes les explications fournies.*

### **4. Modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets**

#### **4.1 Présentation des modifications et approbation**

Mme Christiane Houriet informe l'assemblée que notre règlement relatif à la gestion des déchets doit être modifié suite au nouveau système de ramassage des ordures ménagères ainsi qu'à la

mise en place de la collaboration avec la commune de Palézieux. Dès lors, les articles suivants sont modifiés :

- Article 8 : en collaboration avec la commune de Palézieux, le Conseil communal assure l'exploitation de la déchetterie.
- Article 10, alinéa 3 : les sacs poubelles doivent être déposés dans les containers aux points de ramassage prévus à cet effet, au plus tard jusqu'à 20h00. Il est interdit de les déposer le dimanche et les jours fériés.

Mme Christiane Houriet confirme à M. Gianni Guizzetti, qu'il est interdit de déposer les sacs poubelles le dimanche à cause du bruit et par respect envers les personnes qui habitent à côté des points de ramassage.

M. Jérôme Lambert pense qu'il serait plus judicieux de fixer des tranches horaires pour l'interdiction de déposer les sacs poubelles.

M. le Président pense que nous pouvons faire appel au bon sens de chaque citoyen. En indiquant une heure dans le règlement, cela signifiait pas de dépôt la nuit.

M. Yves Birbaum demande ce qui va se passer si des citoyens ne respectent pas l'horaire de 20h00. M. le Président répond que le règlement actuel prévoit déjà d'infliger des amendes allant de Fr. 20.00 à Fr. 1'000.00 pour les personnes qui ne respecteraient pas le règlement.

La parole n'étant plus demandée, les modifications du règlement relatif à la gestion des déchets sont soumises au vote et sont acceptées par 27 oui, 1 non et 3 abstentions.

## **5. Divers**

Mme Pascale Zimmermann annonce que l'accueil familial de jour est à la recherche d'assistantes parentales. Les personnes intéressées peuvent prendre contact, soit avec la commune, soit avec l'association.

M. le Président explique que les élections communales 2011 approchent à grands pas et que MM. Siméon Berset, André Droux et Louis Philipona ne se représenteront pas. Aux différentes questions posées concernant le remplacement des 3 Conseillers communaux et de la suite à donner si personne n'est intéressé à faire partie du Conseil communal, M. le Président apporte les précisions suivantes :

- L'exécutif ne pourra pas fonctionner à 4 personnes. Si cette situation devait se produire, l'Etat interviendrait rapidement et des nouvelles élections seraient organisées. Si vraiment l'exécutif de 7 personnes n'était pas atteint, la commune pourrait se retrouver sous la tutelle du Canton.
- Le choix du nombre de Conseillers communaux est de la compétence de l'assemblée communale. Toutefois, la charge de travail actuelle ne permet pas d'avoir un exécutif de 5 personnes.
- Le Grand Conseil encourage les fusions de communes et leur financement est uniquement à la charge du Canton. Pour l'instant, ce sujet n'a pas été abordé dans notre district. Nous attendons le plan de fusion que doit élaborer M. Michel Chevalley, Préfet de la Veveyse.
- Entre tutelle et fusion de communes, il y a bien la professionnalisation de la fonction de Conseiller communal. Toutefois, la population de Granges n'est pas suffisante et nos finances ne nous le permettraient pas.

Mme Christiane Houriet confirme à M. Olivier Vavasseur que la commune va adresser un courrier aux TPF, à l'attention de M. Tinguely, et demander une course supplémentaire pour le transport des élèves du cercle scolaire Attalens-Granges.

M. André Droux explique à M. Gianni Guizzetti que le taux de notre contribution immobilière est le plus faible du canton. Dès lors, si l'augmentation devait se faire uniquement par le bais des impôts sur les personnes physiques, le taux idéal serait de 0.84 ct pour être à l'aise les prochaines années.

M. Rodolphe Aeschlimann lance un appel afin de renforcer l'effectif du Chœur d'hommes. Les répétitions ont lieu tous les mercredis et toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

M. Bernard Ruegg remercie le Conseil communal d'avoir budgétisé Fr. 20'000.00 pour le remplacement des fenêtres de la salle communale. Toutefois, il regrette que le montant de Fr. 12'000.00 n'ait pas été mis au budget 2011 pour le programme d'adhésion à la Cité de l'énergie. M. André Droux explique qu'il a fallu faire des choix ; cet objet est reporté et non annulé. M. Rodolphe Aeschlimann demande pourquoi les communes de Bossonnens, Attalens et Granges ne se mettraient pas ensemble pour ce projet. Selon M. Bernard Ruegg, la commune d'Attalens, qui fait déjà partie de la Cité de l'énergie, perdrait son Label car les deux autres communes n'en font pas encore partie.

M. Roberto Caamaño sollicite le Conseil communal afin de pouvoir consulter les procès-verbaux des assemblées communales sur le site de la commune. M. le Président indique que la loi sur l'information et l'accès aux documents entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Dès lors, les procès-verbaux des assemblées communales seront consultables sur le site de la commune.

M. Olivier Vavasseur remercie le Conseil communal ainsi que toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et espère que des citoyens se mettront sur les rangs pour les prochaines élections communales.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant les membres présents pour leur participation à la vie politique du village et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour la préparation de cette assemblée, et en particulier M. André Droux pour la présentation des budgets. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à notre apprentie Mlle Esteves, ainsi qu'à Mmes Beaud, Gabriel et à M. Girard pour la préparation de la salle.

La séance est levée à 22h30.

Le Syndic  
François Genoud



La Secrétaire  
Patricia Gabriel

